

	
Délibération n° 7	Conseil Municipal du Mercredi 5 juin 2019
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 Subvention
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoint(s), Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Construction d'un accueil collectif de mineur	
Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Subvention pour la construction de la nouvelle structure « Les p'tits mousses » pour des enfants de 2 à moins de 6 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le bâtiment « Les p'tits mousses » ex-ludothèque est devenu vétuste, et ne remplit plus les recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

Considérant que cette structure accueille des enfants de 2 à moins de 6 ans pour un effectif maximum de 30,

Considérant qu'un projet d'extension de l'école maternelle de Rombly permettrait d'accueillir cette structure « les p'tits mousses » et ainsi accroître son effectif d'enfants accueillis à 50,

Considérant que ce projet se construit sur une mutualisation des moyens matériels de chaque structure afin de réduire les coûts de construction et d'aménagement,

Considérant que ce projet s'élève à environ 170 000€ pour une extension de 100m²,

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est en cours pour une aide à hauteur de 40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ce projet de construction de cette structure accueillant des enfants de 2 à moins de 6 ans
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.